

## REUNION DU 1ER FEVRIER 2018

Le premier février deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de LA ROMIEU (Gers), régulièrement convoqués, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Denis DELOUS, Maire.

**PRESENTS** : DELOUS. DUGOUJON. CECEILLE. BROCA. ANCELET. FREMEAU.  
BEAUGE. MIJNSBERGEN.

**EXCUSES** : MARTIN. DELANNOY. LARRIBEAU. DURRENS.

Etait également présente Mme BROCA Sylvie, Secrétaire de mairie.

### **PRESENTATION PAR L'ASSOCIATION « LA MAIN HARMONIQUE » DU BILAN DU FESTIVAL « MUSIQUE EN CHEMIN » 2017 ET PROGRAMMATION 2018**

Présence de Mr Frédéric Bétous et de Mme Juliette Magniez.

**Bilan de l'exposition du Tunnel sonore intitulé « passage »** : Ce fut une bonne expérience, a donné un sens à la présence de l'association à La Romieu, ce projet a pu se concrétiser grâce à la mairie qui a participé à la mise en place du tunnel (travaux de terrassement), l'enregistrement des sons du village et des voix des administrés ont donné quelque chose d'unique et de très intéressant. Les retours ont été positifs. Les scolaires de La Romieu ont pu profiter d'une visite. Cette exposition a permis de créer des liens avec les autres départements et de faire connaître l'association et le festival.

**Festival Musique en chemin 2017** : 200 entrées supplémentaires par rapport à l'année précédente, la météo a été clémente, 1200 participants aux concerts. C'est encourageant, ils pensent que cela ne peut que progresser. Ils sont conscients que c'est un petit festival mais qui fait son chemin, la moitié du public est gersois cela fidélise les participants. L'association s'implante de plus en plus grâce aux diverses actions qui ont été menées.

**Le festival de radio France** : en 2017 partenariat radio France avec la main harmonique, enregistrement à Flaran. Pour 2018, Radio France a fait à nouveau appel à la Main Harmonique. Les enregistrements auront lieu au château de Pergain-Taillac et de Flamarens. Mr Bétous leur a fait visiter la Collégiale et les lieux d'implantation du festival dans le village, il faut espérer qu'il y aura des propositions pour La Romieu pour 2019. C'est un partenariat très important pour la Main Harmonique car le festival radio France est soutenu par la Région, c'est le plus grand festival de la région Occitanie.

**Projets 2018** : La main harmonique a fait un dossier de demande de conventionnement national, ce qui leur permettrait d'obtenir une reconnaissance comme un centre culturel, et ce qui leur ferait bénéficier d'aides supplémentaires (subventions doublées). La région Occitanie est favorable à ce conventionnement mais n'a pas le financement, c'est en bonne voie tout-de-même, la réponse est prévue pour juin. Cette convention s'appliquerait sur 3 ans.

Le but de l'association est le développement et avoir une structure stable pour se déployer : ce sera possible si le conventionnement est accepté.

#### **Programmation 2018 :**

Festival du 27 au 29 juillet 2018 – 8ème édition - Année exceptionnelle car anniversaire de la Collégiale (700 ans de son édification et 20 ans du classement à l'Unesco).

Avant-première le 19 juillet 2018 : en partenariat avec le festival de Radio France Montpellier Occitanie : 4 concerts Château d'Ampelle à Pergain Taillac et Château de Flamarens.

Festival à La Romieu : concerts, balade musicale jusqu'à Sainte Germaine conférence en musique, spectacle jeune public, tournoi musical de La Romieu (programme joué soumis au choix du public). Dîner toqué en partenariat avec la mairie sur le thème du moyen âge (produits locaux principalement issus de l'agriculture biologique). Messe en musique avec le chœur Ambròsia, brunch musical.

Mme Magniez fait remarquer que l'année dernière il y avait eu du monde à cette visite passen'gers; il serait bien de prévoir deux guides cette année, car les visiteurs n'avaient pas pu monter tous à la tour et certains avaient été déçus.

**Projet artistique 2018** : sur le thème de compositeur Claudio Monteverdi (1567-1643) ouvre à un public qui aime le baroque : créations (And now), enregistrements, concerts. Représentations tout au cours de l'année : plusieurs dates dans le Gers (La Romieu, Auch, Flaran, Barran...), puis Tarbes, Gradignan, en Ariège, Tarn-et-Garonne, Gironde, et au niveau international : en Colombie.

2018 : augmentation du nombre de concerts, activités en progression (passe de 12 à 17 concerts).

Il est important pour l'association d'avoir un lieu de résidence comme La Romieu, c'est indispensable d'être soutenu par une collectivité pour déclencher les autres aides (département, région, état). Il est important qu'il y ait un ancrage fort sur un territoire.

Ils indiquent qu'ils apprécient de travailler avec la mairie pour les anniversaires 2018.

Ils sont dans la réflexion pour éventuellement confier une partie de la billetterie du festival à la CCLG, dans ce cas l'OTI conserve 0,80 € par billet vendu.

Mr Ancelet : pourquoi n'y a t-il pas plus de concerts à La Romieu ? C'est le choix artistique de l'association pour 2018, il faut espérer qu'en 2019 ou 2020 cela évoluera, les retombées sont au niveau de la communication. Il y a les retombées économiques sur le village pendant le festival (gites, restaurants ...) et petit-à-petit le festival qui progresse est associé à la commune de La Romieu, à son patrimoine.

### **COUT PROCEDURE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Affaire commune/syndicat d'initiative de La Romieu :

Monsieur le Maire rappelle que Maître HUC, Avocat, a été chargé par la mairie de saisir le Tribunal administratif dans le but de faire désigner un expert pour l'analyse de la comptabilité de l'association du Syndicat d'initiative. Mr Ancelet demande plus d'explications. Le Maire explique que cette décision a été prise pour que l'analyse comptable soit faite de façon objective, si les parties choisissent leur propre expert cela risque de poser des problèmes de transparence, de neutralité. L'avocat l'a conseillé ainsi pour faire avancer les choses.

Le coût de cette mission est de 1500 € HT soit 1800 € TTC.

### **COMPTE-RENDU : RENDEZ-VOUS AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME**

Visites Collégiale :

Après une première année de fonctionnement, pour évoluer il a été décidé de demander l'aide du CDT pour mettre en place de nouvelles méthodes de travail. Les agents de la Collégiale vont être accompagnés sur l'année 2018 par le CDT : 2 demi-journées de formation sont prévues (27 février et 22 mars), et un bilan sera réalisé (fin juin et fin septembre).

Les agents du CDT sont des professionnels, ils sont compétents en matière de développement touristique, ils vont aider à la prise d'initiative et à l'organisation. Le professionnel qui interviendra est compétent en matière de communication. Les objectifs de la commune ont déjà été définis avec le CDT qui va établir un document de synthèse sur lequel ils joindront leurs idées. Chaque agent de la collégiale sera orienté vers ses propres compétences.

### **MANIFESTATIONS ESTIVALES**

Feu d'artifice : le feu devrait être tiré le 7 juillet pour la fête locale organisée par le comité des fêtes. Des administrés se demandent pourquoi le feu n'est pas tiré le jour du 14 juillet. Monsieur le Maire propose de tirer le feu d'artifice le 14 juillet mais ce jour-là il y a uniquement le vide-grenier qui prend fin vers 17h00.

Accord à l'unanimité pour tirer le feu d'artifice le 14 juillet au soir. Il est décidé de proposer au comité des fêtes d'organiser une festivité le soir du 14 juillet. Si leur conseil d'administration ne souhaite rien faire, il sera proposé aux autres associations communales s'ils sont intéressés pour organiser une soirée festive. Un courrier sera envoyé au Comité des fêtes en ce sens et une réponse sera demandée pour début mars.

- Un second feu d'artifice plus modeste sera tiré le 28 juillet au soir à l'occasion des anniversaires de la Collégiale. Il est prévu de le monter en haut de la tour octogonale.

### **DEVIS PASSENGERS**

Vu le succès des visites organisées avec Passen'gers en 2017, il a été prévu de proposer 4 dates en 2018 : 9 juin, 14 juillet, 15 août, 15 septembre.

Devis : 533 € HT 639,60 € TTC.

### **CANTINE LABEL BIO**

Laurence Frémeau expose : en travaillant avec le bio, il y a la possibilité de candidater au label Ecocert, il existe 3 niveaux, et la cantine de La Romieu pourrait prétendre au niveau 1 ; La difficulté est de pouvoir joindre un responsable d'Ecocert qui pourrait orienter la commune pour établir le dossier de candidature.

Au niveau du personnel communal, les agents de l'école se sont proposés pour participer au dossier de demande de label, ce qui est motivant.

Mme Frémeau souhaiterait ouvrir la cantine aux parents d'élèves pour qu'ils puissent venir manger et goûter ce qui est préparé pour leurs enfants, par petit groupe de 2 ou 3. Ce serait possible de proposer cette action au moment de la rentrée de septembre et de la sortie des grandes vacances.

Cette idée est appréciée par le Conseil Municipal, il faudra toutefois se renseigner si des personnes extérieures à l'école et à la mairie peuvent manger à la cantine, d'un point de vue sanitaire, d'hygiène et de responsabilité.

### **REGULATION PLANTE AMBROISIE**

Mme Frémeau, référente communale, présente la caractéristique de la plante. Elle a mis en place un affichage dans la commune indiquant les précautions à prendre en cas de présence de cette plante sur sa propriété : signalement à la mairie, son propre numéro de téléphone. C'est un problème de santé publique, il faut sensibiliser les administrés au risque de prolifération et à la conduite à tenir. Cette affiche pourra être déposée sur le site de la mairie.

## DEVIS DIVERS

- Devis pour les portes de placard : 358,39 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.
- Borne camping-car : devis 16 077 € le maire a appelé la société qui doit venir présenter le devis. Mr MIJNSBERGEN indique que 16 077 € est trop cher pour La Romieu. Il faut voir l'intérêt de la commune. Mr Ancelet réplique que le plus important pour un camping-car est la vidange. Mr Mijnsbergen rappelle que ce service est proposé au camping. Mr Beaugé rajoute que ce n'est pas de la compétence de la mairie. Mr Broca explique que ce serait un service supplémentaire, que le camping n'est pas ouvert toute l'année et que cela permettrait d'être un peu plus attractif pour cette clientèle.

Le Maire rencontrera la société pour obtenir plus d'explications mais la majorité du Conseil Municipal est assez septique pour ce projet.

## RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENTE D'ACCUEIL DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le contrat aidé de Mme Armelle CANZIAN, agente d'accueil à l'APC et à la mairie, arrivera à échéance début mars. Il faut créer un poste d'adjoint administratif occupé par un agent non titulaire à temps non complet (30h hebdomadaire) en contrat à durée déterminée.

Le conseil municipal est unanime pour reconnaître les qualités professionnelles de Mme Canzian, elle est sérieuse, compétente surtout en informatique ce qui est apprécié pour la création de certains documents et dossiers. Le Maire rappelle qu'une aide de la poste pour la gestion de l'APC d'un montant mensuel de 1132 € est versée à la mairie et acquise pour 9 ans renouvelable. Il resterait à la charge de la mairie environ 600 € par mois, durant le contrat aidé le salaire et les charges étaient couverts par les aides. Il est décidé à l'unanimité de lui proposer un contrat à durée déterminée de 3 ans si c'est possible.

Elle pourra passer le concours d'adjoint administratif qui lui permettra d'être titularisée.

## QUESTIONS DIVERSES

### Soutien au SMUR

Monsieur le Maire fait savoir qu'il s'est rendu à Montpellier avec le collectif pour manifester pour le maintien de Smur à Condom. Les responsables du collectif ont été reçus par l'Agence Régionale de la Santé. Il serait envisagé que Condom soit regroupé avec Agen mais rien n'est fait pour l'instant.

### Label des plus beaux villages de France

Un dossier de présentation est à établir pour la fin février.

### Grand site

Pour intégrer le grand site Armagnac, cités, abbaye de la Ténarèze : la mairie a fait appel à tous les politiques. Ceux-ci ont répondu que c'était trop tard, les dossiers ont déjà été déposés. Il est décidé de continuer à se battre.

### Projet d'implantation de mobil'homes sur une zone protégée.

Monsieur le Maire explique qu'une exploitation agricole souhaite implanter quatre mobil'homes en zones protégées pour loger les saisonniers. Ceux-ci étaient logés dans un gîte qui appartient à l'exploitant. Le code de l'urbanisme n'autorise pas l'implantation d'habitations mobiles en dehors des zones de loisirs (camping). Le Maire, détenteur des pouvoirs de police sur la commune, souhaite faire appliquer la loi car il ne veut pas créer de précédent. Il a envoyé un courrier à l'intéressé, établi avec

l'aide du service juridique de la DDT pour qu'il prenne connaissance de la loi, des sanctions en cas de non-respect et qui lui indique clairement qu'il n'a pas le droit de réaliser son projet. De plus, le Maire a déjà refusé ce type d'installation à un autre administré. Il explique que cet exploitant agricole a récemment bénéficié de clémence de la part des institutions pour la construction d'un hangar agricole. Le demandeur est soutenu par la Chambre d'Agriculture et a fait appel aux politiques. Le Maire tenait à informer le conseil municipal de ce problème.

Plus n'étant à délibérer, la séance est levée à 23h30.

- Denis DELOUS		- Frédéric BROCA	
- Nicole DUGOUJON		- Franck DURRENS	Excusé
- Laurence FREMEAU		- Martial ANCELET	
- Colette CECEILLE		- Pierre DELANNOY	Excusé
- Cornelis MIJNSBERGEN		- Denis BEAUGE	
- Frédéric MARTIN	Excusé	- Laurent LARRIBEAU	Excusé